

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS À L'ŒUVRE...

- Des travaux de réfection ont été effectués au petit parc (près de l'église). Ces travaux étaient devenus essentiels pour la sécurité des jeunes utilisateurs. Ce terrain de jeux est utilisé régulièrement par les enfants.
- Un ponceau situé sur le chemin du Renversé a été réparé en juin dernier.
- Après 40 ans d'existence, le site du réservoir d'eau potable avait besoin de soins. Les travaux d'étanchéisation du réservoir d'eau potable sont terminés. Les entreprises Ferblanterie de Matane inc., Sablière SAD et les employés municipaux ont exécuté les travaux. L'estimation de ces travaux s'élève approximativement à 20 000 \$.
- Les employés ont effectué des travaux sur un ponceau situé sur le chemin du Rang Croche. Les castors tentent régulièrement de s'y installer.
- Il est au programme des travaux publics de procéder à la réfection des glissières de sécurité, des pancartes de signalisation.
- Les Entreprises L. Michaud & Fils inc. ont déjà procédé à une première tournée des chemins de gravier. La seconde tournée aura lieu dans les semaines à venir. Le coût horaire de ce service est de 109 \$, taxes en sus. Tous les efforts pour maintenir ces chemins en bon état sont faits.
- Le rapiéçage d'asphalte sur le chemin de la Réserve-Faunique et sur les routes Dufour et Richard a également été exécuté par Les Pavages des Monts inc. Le coût de ces travaux s'élève à 323 582,75 \$, taxes incluses.
- Le débroussaillage des accotements des chemins municipaux a été fait par les employés municipaux.
- Hydro-Québec doit procéder dans les jours à venir à des travaux d'émondage sur la route Richard.
- Bonne nouvelle pour les intéressés : Les Entreprises L. Michaud & Fils inc. procéderont bientôt au nivelage des chemins de gravier.

Les efforts sont faits afin de maintenir en bon état le réseau routier à la charge de la Municipalité, et ce, avec un budget restreint.

DES ÉCHOS DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION

- En juillet dernier, le conseil a adopté le règlement n° 2014-02, intitulé « Règlement relatif au traitement des élus de la Municipalité de Saint-René-de-Matane en remplacement du règlement n° 2012-01 ».
- Le règlement n° 2014-04, intitulé « Règlement modifiant le Règlement n° 2009-03 sur le zonage afin de permettre l'usage « Jardin communautaire » dans les zones 27-C et 28-P de la Municipalité de Saint-René-de-Matane » a été adopté en juillet dernier.
- Le conseil municipal a adjugé le contrat « Imperméabilisation de l'étang existant » à Constructions Polaris inc. pour la somme de 217 302,75 \$, taxes incluses. Les travaux doivent commencer au cours de la semaine du 18 août 2014.
- La Municipalité procède à l'acquisition d'une camionnette de travail de marque Chevrolet Silverado 2014. Le contrat a été adjugé à Marquis Automobiles inc. de Matane pour un montant de 33 638,29 \$, taxes nettes. Une seule soumission conforme a été reçue.

BABILLARD La vie communautaire

C'est la rentrée automnale...

**Les 50 ans et plus vous invitent cordialement
à la 1^{re} activité de la saison**

30 AOÛT 2014 À 20 H

Soirée de danse

La danse, c'est bon pour le cardio et le moral!

De plus, on y rencontre des amis(es)!

*La Municipalité souhaite une
excellente rentrée scolaire à tous les
élèves et au personnel enseignant de
l'école Saint-René-Goupil.*

Bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mardi : 14 h à 16 h

« Celui qui sait profiter du moment,

c'est là un être avisé. »

Goethe, Faust

Responsable : Mme Paulette Dugas : 418 224-3721



Séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire se tiendra
le **lundi 8 septembre 2014 à 19 h 30.**

La population est la bienvenue.



Municipalité de Saint-René-de-Matane

178, avenue Saint-René - C. P. 58 - Saint-René-de-Matane - G0J 3E0

Courriel : st-renedematane@lamatane.ca

Tél. : 418 224-3306

Télec. : 418 224-3259

Bulletin d'information municipale

Août 2014 - 32^e numéro

Mot du maire



Chers concitoyens et chères concitoyennes,

J'espère que tout le grand Saint-René-de-Matane profite des bienfaits de l'été. Il reste encore plusieurs belles semaines estivales à venir. Tâchons d'en profiter afin de ne pas être déçus lorsque l'automne pointera à l'horizon.

À ce moment-ci, j'ai une question à vous poser. Pensez-vous que notre communauté, notre municipalité va dans la bonne direction? Je vous pose la question sérieusement. Prendrez-vous le temps d'y réfléchir et de me faire part de vos réflexions? Je suis disponible en avant-midi. Vous pouvez me rencontrer à la salle du conseil.

Il est temps pour les saint-renéens et saint-renéennes de faire part au conseil municipal de leurs opinions. Plus de six mois après l'élection de novembre 2013, que pensez-vous de votre nouveau conseil municipal? Que pensez-vous de la façon de faire ou d'agir du présent conseil? Pensez-vous qu'à Saint-René-de-Matane, les gens de tous les âges ont droit à une certaine qualité de vie, à une certaine qualité de l'environnement? Que pensez-vous du fait qu'il n'y a plus de fleurs dans les poteaux du village? Que pensez-vous du fait que certaines améliorations ont été apportées au petit parc, près de l'église? Nos enfants ont-ils droit d'avoir un endroit où ils peuvent jouer en toute sécurité? Pensez-vous que c'est un plus pour notre village que d'aménager le terrain où était situé l'ancien garage municipal, tout en limitant au maximum les coûts pour ce faire? Tout en faisant en sorte de ne pas exagérer les dépenses, pouvons-nous avoir une municipalité où il fait bon vivre, où il est agréable de vivre, une municipalité accueillante pour les visiteurs? Comment faire pour que de nouvelles familles viennent s'installer chez nous? Que peut-on faire pour valoriser le sentiment d'appartenance et développer une saine fierté chez les résidents de Saint-René-de-Matane?

*Avec la belle saison, on se ballade un peu partout dans la belle province. Lorsque l'on se permet de regarder ce qui se passe dans d'autres municipalités, on constate les efforts que mettent ces résidents d'ailleurs pour améliorer leur coin de pays. Et on a tendance à se demander ce qui manque à Saint-René-de-Matane pour donner le goût de revitaliser notre coin de pays afin que sa population soit fière et satisfaite d'y vivre. Nous de Saint-René-de-Matane ne devrions-nous pas, même si nos moyens sont très limités, avancer à **petits pas** pour que notre coin de pays puisse se développer, puisse être invitant pour de nouvelles familles et qu'il y fasse bon vivre afin que les retraités ne pensent pas à quitter notre communauté pour une municipalité plus accueillante.*

*Le conseil municipal a besoin de connaître votre point de vue afin d'être en mesure de prendre les bonnes décisions et les bonnes actions. Je me permets de solliciter votre appui et de vous demander votre aide. Votre appui ne s'applique pas seulement qu'à la période des élections. N'hésitez pas à nous faire savoir ce que vous pensez être bon pour Saint-René-de-Matane. Faites-nous parvenir vos demandes, vos commentaires, vos suggestions, soit par écrit ou en me rencontrant à la mairie. Ne soyez pas de ceux et de celles qui laissent aux autres le soin de gérer leurs affaires. Car il s'agit bien de **vos affaires** quand on parle de Saint-René-de-Matane. Vous savez qu'il n'y a pas que les critiques qui soient nécessaires au bon fonctionnement d'une municipalité. La balle est dans votre camp. **Osez-vous être des citoyens et citoyennes engagés, fiers de vivre à ici!***

Une bonne fin d'été à tous!

Roger Vaillancourt, maire

L'Écocentre de Matane : un service gratuit pour les citoyens

L'Écocentre de Matane est un endroit où il est possible de vous départir de vos déchets de façon responsable. Il permet d'éviter la création des dépotoirs sauvages. De plus, lorsque vous amenez des objets à l'Écocentre, ils peuvent être récupérés ou réutilisés!

Le service de récupération est **gratuit pour les particuliers qui apportent eux-mêmes leurs matières triées**. Lorsque le matériel apporté est récupérable, mais **pêle-mêle, des frais de 44 \$ la tonne sont demandés**. Ces frais servent à couvrir ceux de l'enfouissement, puisque la matière pêle-mêle est enfouie. **Le saviez-vous?**

Si vous vous décidez de vous rendre à l'Écocentre, vous devez **obligatoirement** passer par la pesée avec votre voiture. Elle permet de calculer le poids des déchets dans le cas où les utilisateurs devraient payer pour l'utilisation du service. Ces données servent aussi à des fins statistiques pour connaître le nombre total de déchets reçus.

Les matières récupérées à l'Écocentre de Matane : résidus de construction, résidus métalliques, pneus, résidus verts, matériaux secs (brique, terre, béton, asphalte), résidus dangereux, appareils de technologies de l'information et des communications et divers (matelas et sommiers, cartons non cirés et nos souillés, huile végétale d'origine domestique).

Où trouver l'Écocentre? : 330, rue Yves-Bérubé à Matane

Téléphone : 418 562-5023

Horaire : Lundi au vendredi

Du 1^{er} novembre au 30 avril : 8 h à 17 h

Du 1^{er} mai au 31 octobre : 7 h à 17 h

Pour plus d'informations : www.environnementmatane.ca/environnement_ecocentre_let.html

La ressourcerie Co.Mode Verte, à votre disposition!

La ressourcerie La Co.Mode Verte vise à réduire **les déchets, les réutiliser et les recycler**. En proposant le réemploi comme véritable filière de valorisation des déchets, la coopérative met en œuvre sur son territoire, les principes de développement durable. Les produits acceptés à la Co.Mode Verte : meubles, électroménagers, articles de maison, décorations, matériel pour bébé, jouets, équipements sportifs, livres et produits électroniques.

Où trouver La Co. Mode Verte? : 310, avenue Saint-Jérôme à Matane

Téléphone : 418 566-3544

Horaire : Lundi au jeudi : 10 h à 17 h

Vendredi : 10 h à 19 h

Samedi : 10 h à 17 h

Aidez-nous à préserver la qualité de notre environnement!

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

Échéance du 3^e versement des taxes municipales : Mardi 23 septembre 2014

Fermeture du bureau administratif : Mercredi 17 septembre 2014 - Colloque de zone

Mercredi 24 septembre au vendredi 26 septembre 2014, inclusivement – Congrès FQM

Message important

La Municipalité a besoin de vous afin d'obtenir sa reconnaissance « **Municipalité amie des aînés** ».

Consultation publique le **mercredi 10 septembre 2014 à 19 h** au centre communautaire.

Comprendre les besoins et envisager les solutions pour améliorer la qualité de vie : loisirs, espaces extérieurs, transport, santé, etc.

Vous êtes invités à vous exprimer. Soyez du nombre!

Un rendez-vous à ne pas manquer.

Un goûter vous sera servi.

Collecte des ordures ménagères

Août 2014

Prenez note qu'à compter du mois de septembre prochain les collectes des matières recyclables et des ordures ménagères se feront en alternance,

comme prévu au calendrier des collectes 2014,

une semaine, les bacs bleus

et une semaine, les bacs verts ou noirs.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE... - ...EN JOURNÉE ET/OU EN SOIRÉE - AOÛT 2014

1^{er} août : Réunion de démarrage – Projet d'imperméabilisation de l'étang existant – 9 h – Maire, BPR-Infrastructure inc. et Polaris inc.

5 août : Ouverture de soumissions – Fourniture d'une camionnette de travail

7 août : Séance ordinaire du conseil municipal – 19 h 30 – Maire, conseillers et DG

12 août : MRC de La Matanie – Comité administratif – Après-midi – Maire

15 août : Festival de sculptures d'Art Populaire – Saint-Ulric – Maire

20 août : MRC de La Matanie – Séance ordinaire du conseil des maires – 19 h - Maire

3 septembre : Réunion de travail préparatoire à la séance ordinaire de septembre – 19 h – Maire, conseillers et DG

QUELQUES MOTS SUR... LES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Comme mentionné dans le bulletin de juin dernier, les voici les pouvoirs du directeur général!

Toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal. (Code municipal, art. 210) Ce dernier est généralement le secrétaire-trésorier. Sous l'autorité du conseil, le DG est responsable de l'administration municipale et à cette fin il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité. (Code municipal, art. 211). Il est d'office président d'élection.

Il assure les communications entre le conseil, d'une part, et les autres fonctionnaires et employés de la municipalité, d'autre part.

Il aide le conseil dans la préparation du budget et du programme triennal d'immobilisation, des programmes et des projets destinés à assurer le bon fonctionnement municipal, avec la collaboration des autres employés. Il est responsable du suivi budgétaire et de son exécution.

Il examine les plaintes et les réclamations contre la Municipalité. Il étudie les projets de règlements. Il assiste aux réunions préparatoires et aux séances du conseil, aux réunions du comité consultatif d'urbanisme ainsi que des autres comités, s'il y a lieu. Il fait rapport au conseil sur l'exécution des décisions de celui-ci et notamment sur l'emploi des fonds aux fins pour lesquelles ils ont été votés.

Le DG qui bénéficie des pouvoirs de l'article 113 L.C.V., a l'autorité pour suspendre un fonctionnaire ou un employé. Précisons que le maire d'une municipalité régie par le Code municipal n'a pas le pouvoir de suspendre un fonctionnaire ou un employé. Par conséquent, le DG d'une municipalité régie par C.M., ayant les pouvoirs élargis de l'article 113 L.C.V. détient un pouvoir qui échappe au maire. La suspension d'un employé par le DG constitue une mesure administrative pour fins d'enquête. Le DG doit immédiatement faire rapport au conseil. La décision de suspendre un fonctionnaire ou un employé sur la base de l'article 113 L.C.V., appartient exclusivement au DG. La décision doit donc être la sienne. En aucun cas le DG ne peut être contraint d'user de ce pouvoir.

Bien qu'il confirme les pouvoirs du DG, l'article 113 L.C.V. lui impose aussi une limite à l'égard des fonctionnaires et employés dont les fonctions sont prévues par la loi. Par exemple, le DG ne pourra intervenir dans le processus d'émission d'un permis. Cependant, rien ne l'empêchera d'interpeller un inspecteur quant à son attitude ou encore quant à la qualité générale de son travail.

HABILITÉS PARTICULIÈRES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

- Être le fonctionnaire principal de la municipalité tout en se souvenant que son rôle consiste essentiellement à exécuter les décisions du conseil;
- Demeurer apolitique à l'égard de tous en toute circonstance;
- Soutenir auprès des citoyens et des autres fonctionnaires et employés, les décisions du conseil;
- Présenter au conseil ses recommandations, lesquelles sont appuyées sur des analyses de faits.

L'idée qui a circulé, pendant trop longtemps, à savoir que le personnel administratif d'une municipalité n'était que de « petites secrétaires », s'avère être révolue. Les fonctions s'étendent bien au-delà de dactylographier de la correspondance, de faire du classement et de répondre au téléphone.

Le mois prochain, et pour clore cette capsule d'information, il y aura un tableau qui fera le parallèle entre le maire, les conseillers et le DG.

Source : *Activité de perfectionnement* : « L'Envers du décor! » - Hiver 2014 - M^e Martin Bouffard et M^e Philippe Asselin, Morency, Société d'avocats

BABILLARD

Prenez note que le **lundi 1^{er} septembre 2014**, le bureau de votre municipalité sera fermé.

Bonne fête du Travail!

Moment de réflexion



« Prendre le temps de s'autocritiquer ne laisse plus de temps pour critiquer autrui ».